

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant délégation de fonction et de signature à Mme Sandra LEMARCHAND – 1^{ère} adjointe
Acte : 5.4

Le Maire de la Commune de Cahagnes ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant élection des adjoints au Maire.

Considérant que Mme Sandra LEMARCHAND a été élue 1^{ère} adjointe,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de la 1^{ère} adjointe,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonction à Mme Sandra LEMARCHAND, 1^{ère} adjointe pour exercer les attributions suivantes :

- vie civile et relations citoyennes,
- communication,
- vie associative,
- culture et évènementiel,
- éducation,
- jeunesse et sport,
- solidarité.

Article 2

Il est également donné délégation de signature à Mme Sandra LEMARCHAND l'effet de signer :

- Tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives, relevant de sa délégation ;
- Toutes pièces, tous actes administratifs, comptables ou notariés pour remplacer ou suppléer le Maire en cas d'empêchement.

Article 3

Le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée au Sous-Préfet, au Trésorier Municipal, et notifié à l'intéressé.

Fait à Cahagnes, le 13 avril 2026.

Le Maire, Guillaume DUJARDIN



Notifié à Mme Sandra LEMARCHAND le 14/04/2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211401203-20260413-AR-2026-30-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2026